



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4586

PUP Ginkgo - Groupe scolaire -Acquisition et construction - opération n° 07311001 - 12 rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment, lancement des études de construction et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4586 - PUP GINKGO - GROUPE SCOLAIRE -ACQUISITION ET CONSTRUCTION - OPERATION N° 07311001 - 12 RUE CROIX-BARRET 69007 LYON - LANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A LA DECONSTRUCTION DU BATIMENT, LANCEMENT DES ETUDES DE CONSTRUCTION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2014/10 du 25 avril 2014, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Lyon.

La croissance démographique du secteur de Lyon 7ème près de la rue Croix-Barret nécessite la construction d'un groupe scolaire de 18 classes.

Par délibération n°2017/3269 du 25 septembre 2017, vous avez approuvé l'acquisition par la Ville de Lyon du tènement immobilier en vue d'y construire un groupe scolaire. Le tènement situé au 8/12 de la rue Croix-Barret d'une superficie de 7373 m² est donc désormais propriété de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

Il convient aujourd'hui de lancer les travaux de démolition des bâtiments existants (préalablement à la construction du groupe scolaire), estimés à 1 000 000 € TTC, ainsi que les études (dont les études de maîtrise d'œuvre) et autres prestations, estimées à 1 500 000 € TTC, soit un montant total de 2 500 000 €TTC à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

L'opération est aujourd'hui estimée à 23 500 000 €TTC (valeur mai 2018) dont 400 000 € TTC pour le mobilier, foncier compris pour un montant de 3 480 000 €, hors assurances, hors découverte éventuelle d'amiante).

Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et de protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2014/10 du 24 avril 2014, n° 2017/3269 du 25 décembre 2017 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 7^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

1 - Le lancement des travaux de démolition des bâtiments existants (préalablement à la construction du groupe scolaire), ainsi que les études (dont les études de maîtrise d'œuvre) et autres prestations nécessaires à l'opération n°07311001 «PUP Ginkgo - Groupe scolaire - Acquisition et construction», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006 , opération n° 07311001, AP n° 2015-1, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé antérieur :	3 573 240 € ;
2019 :	1 500 000 € ;
2020 :	800 000 € ;
2021 :	606 760 €.

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY